

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique MARCOT, Maire.

Etaient présents : ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BOISSONNET Annie, , FARRON Marie-Claude, GREGY Pascal, LAPOIRIE André, LAVE Michel, LAVEZ Francis, MARCOT Véronique, MAUGET Véronique, MUNIER Maryline, PERNOT Stéphane, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, VANCON Nicolas, VIRY Claude

Etaient excusés : WYKA Pierre

CLAUDEL Jean-Marie a donné procuration à VIRY Claude, MICHEL Dominique a donné procuration à ROBERT Daniel, MOINE Sylvie a donné procuration à BOISSONNET Annie, PETITJEAN Sylvie a donné procuration à MAUGET Véronique

Monsieur VANCON Nicolas a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2009 est approuvé.

### DELIBERATIONS

#### Approbation des comptes de gestion – Budget général et annexes

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare à l'unanimité que les compte de gestion du budget général et des budgets annexes de la Commune dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Vote des 4 taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de laisser au même taux d'imposition la taxe d'habitation, la taxe foncière pour les propriétés bâties, la taxe foncière pour les propriétés non bâties et la taxe professionnelle.

#### Budgets 2009 – Budgets général et annexes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents projets présentés par Mme le Maire et à l'unanimité, adopte le budget général de la Commune et les budgets annexes de l'exercice 2009.

##### Budget Général :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 000 371.00 €	4 704 609.00 €
RECETTES	3 000 371.00 €	4 704 609.00 €

##### Budget Forêt

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	93 365.00 €	110 515.00
RECETTES	93 365.00 €	110 515.00

##### Budget Eau :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	233 818.00 €	932 821.00 €
RECETTES	233 818.00 €	932 821.00 €

##### Budget Zone artisanale :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	367 582.00 €	374 715.00 €
RECETTES	367 582.00 €	374 715.00 €

#### Maison du Tourisme

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents projets présentés par Mme le Maire et à l'unanimité, adopte le budget général de la Maison du Tourisme de l'exercice 2009.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	18 520.00 €	300.00 €
RECETTES	18 520.00 €	300.00 €

## Demandes de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à rechercher tout financement possible pour le projet de sécurisation de la cascade du gué du saut ; la rénovation de la toiture de l'école maternelle, et l'équipement des salles de classes.

## FCTVA – Application du dispositif du plan de relance de l'économie

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Xertigny s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 d'au moins un euro par rapport à la moyenne des dépenses réelles d'équipement des années 2004, 2005, 2006 et 2007 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

## Salle de multi activités de Rasey – Validation des avenants

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu la lecture et après avoir délibéré, valide l'ensemble des avenants au marché de la salle multi activités de Rasey et autorise Mme le Maire à les signer.

## Communauté de Communes – Mise à disposition des réseaux et ouvrages d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les termes du PV de mise à disposition des réseaux et ouvrages d'assainissement gratuitement à la Communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

## Communauté de Communes – Mise à disposition des réseaux unitaires et contribution

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine la contribution de 0.45 € HT le mètre linéaire de réseau d'eau pluvial, et approuve les termes du PV de mise à disposition des réseaux unitaires au titre des eaux pluviales à la Communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

## AERMC – Remboursement de l'avance forfaitaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'effectuer le remboursement de l'avance forfaitaire de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la restructuration du réseau d'eau potable en une seule fois dès 2009.

## Placements bancaires et renouvellement – Délégation à Mme le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation générale à Mme le Maire pour la gestion des placements et renouvellements bancaires.

## Forêt communale – Etat d'assiette des coupes 2009

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, demande à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2009 comme suit :

- modifications :

Parcelles	Surface (ha)	Nature technique de la coupe	Modification proposée
70	7,1	Amélioration	Ajournement
4 b	0,4	Rase	Coupe d'emprise
5	0,4	Rase	Coupe d'emprise
9	0,4	Rase	Coupe d'emprise
12	0,4	Rase	Coupe d'emprise

- marquages :

Parcelles	Surface (ha)	Nature technique de la coupe	Volume total estimé (m <sup>3</sup> )
4 b	10,60	Amélioration	250
7 b	1,00	Amélioration	30
11a	2,53	Amélioration	80
16	11,93	Amélioration	400
21 b	0,67	Amélioration	30
28 b	2,00	Amélioration	50
29 b	2,98	Amélioration	60
30 b	3,50	Amélioration	40
35 b	0,50	Amélioration	10
35 a	13,06	Amélioration	780
44 a	4,00	Amélioration	310
45	8,51	Amélioration	325
51 b	7,96	Amélioration	285
52 b	2,09	Amélioration	115
55	4,00	Amélioration	150
63	2,00	Amélioration	95
64	8,14	Amélioration	390
65	6,50	Amélioration	300
68	6,80	Amélioration	200
6	4,00	Première éclaircie	120
10	3,00	Première éclaircie	100
4b	0,40	Rase	25
5	0,40	Rase	25
9	0,40	Rase	25
12	0,40	Rase	25

### **Maison du Tourisme - Ouverture de postes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord à l'ouverture de la Maison du Tourisme de mai à septembre 2009 et crée à cet effet deux postes d'Agent d'Animation à temps non complet de 20/35<sup>e</sup> à compter du 4 mai 2009.

### **Domaine public communal - Désaffectation des biens**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prononce la désaffectation des terrains sis devant les bâtiments 15,16 et 17 de la rue des Enseignes, décide de déclasser ces terrains et de les intégrer dans le domaine privé de la commune.

### **Echange de terrains - OPAC**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, rapporte la délibération 1/09 du 29 janvier 2009 et décide de céder à l'OPAC et à l'euro symbolique 14a43ca correspondant aux jardins attenants à chaque immeuble situés aux Enseignes ainsi qu'aux enrobés à l'avant des habitations qui appartiennent à la commune et de récupérer 0.79 a auprès de l'OPAC afin faire coïncider la réalité des aménagements avec le cadastre.

### **Maison de santé - Approbation du nouveau plan de financement**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le nouveau plan de financement de la maison de santé tenant compte des subventions déjà obtenues.

### **SIPV – Reprise des résultats**

Suite à la dissolution du SIPV, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre au budget général de la commune les résultats suivants : en fonctionnement : - 8 571.00 € et en investissement : + 28 617.33 €.

### **Projet d'acquisition d'immobilier**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, sollicite l'évaluation par les services des domaines de l'immeuble cadastré AB111.

### **Communication des listes électorales – Fixation des tarifs**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les tarifs pour la communication des listes électorales comme suit (hors frais d'envoi postal) : 0,18 euros la page A4 et 2,75 euros le CD-rom.

### **Indemnité de gardiennage des églises communales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de revaloriser l'indemnité de gardiennage des églises communales de 0,79 % pour l'année 2009. Elle s'élève donc à 118.03 € par église et précise que le montant de la location du presbytère, indexé sur cette indemnité, est maintenu à cette même somme pour 2009.

### **Ouverture de classe – Avis**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable quant à l'ouverture d'un poste d'enseignant à l'école primaire du centre afin d'améliorer dès la rentrée 2009-2010 les conditions d'enseignement.

### **Voirie – Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre des produits des amendes de police pour l'aménagement du carrefour entre la RD 3 et la VC 8.

## **INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL**

- le 4 avril 2009 aura lieu l'inauguration du site témoin de compostage mis en place par le SMDV se trouvant à côté de la déchetterie

Fait à XERTIGNY, le 30 mars 2009,

Le Maire,  
Véronique MARCOT